



# **Demande de Propositions**

## **Sélection de Consultants**

-

**Renforcement des procédures et documentations internes  
d' Electriciens sans frontières en vue de devenir partenaire  
de la DG ECHO (Département de la Commission  
européenne à la Protection Civile et Operations d'Aide  
Humanitaire)**

**Mai 2025**



## Table des matières

<b>Demande de Propositions.....</b>	<b>1</b>
Lettre d'invitation.....	3
Termes de références .....	4
<b>A - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Contexte.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Objet de la mission .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Objectif de l'appel d'offres .....</b>	<b>7</b>
<b>4. Planning de l'appel d'offres.....</b>	<b>7</b>
<b>5. Questions et clarifications.....</b>	<b>8</b>
<b>6. Eligibilité .....</b>	<b>8</b>
<b>7. Instructions pour soumettre une offre.....</b>	<b>8</b>
7.1 Format de réponse.....	8
7.2 Contenu des offres .....	8
<b>8. Devise.....</b>	<b>9</b>
<b>9. Langue des offres et procédure .....</b>	<b>9</b>
<b>10. Evaluation des offres et critères de sélection .....</b>	<b>9</b>
<b>11. Contrat .....</b>	<b>9</b>
<b>B – SPECIFICATIONS TECHNIQUES et COMMERCIALES .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Description technique des services.....</b>	<b>9</b>
1.1 Objectif de la mission .....	10
1.2 Prestations attendues.....	10
1.3 Déroulement et étendue de la mission .....	10
1.4 Livrables et restitution .....	11
Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir).....	12
Proposition technique (modèle à remplir) .....	13
Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services .....	13
Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts) .....	13
Proposition financière (modèle à remplir).....	14
Contrat-type.....	15
Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale.....	18



## Lettre d'invitation

Paris, 05 juin 2025

Madame/Monsieur

1. Electriciens sans frontières (ci-après nommé « le Client ») souhaite obtenir un appui afin de renforcer ses procédures et documentations internes en vue de répondre aux meilleurs standards et d'être accepté comme partenaire FPA de la Direction générale ECHO.
2. Electriciens sans frontières sollicite maintenant des propositions par consultation restreinte en vue de la fourniture des Services de consultants ci-après : Renforcement des procédures et documentations internes de Electriciens sans frontières en vue de devenir partenaire de la DG ECHO. Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de Référence (TDR) joints.
3. Plusieurs Consultants seront choisis selon la méthode de sélection basée sur la qualité (notamment les qualifications des Consultants). L'expérience des candidats sur les points mentionnés dans les termes de référence ainsi que la qualité et le contenu de la proposition financière seront des critères déterminants pour la sélection.
4. La présente Demande de Propositions comprend les documents suivants :
  - La présente Lettre d'invitation ;
  - Le modèle de lettre de soumission de la Proposition ;
  - Le modèle de Proposition technique ;
  - Le modèle de Proposition financière ;
  - Les Termes de référence ;
  - Le Contrat-type.
5. Nous vous prions de nous confirmer la bonne réception de cette sollicitation dès réception et de nous indiquer dès que possible si vous souhaitez soumettre votre proposition.
6. Votre Proposition, constituée de votre Lettre de soumission de la Proposition, de votre Proposition technique (incluant le/les curriculum vitae (CV)), de votre Proposition financière hors taxe et de la Déclaration d'Intégrité dûment signée, doit parvenir à l'adresse : [manon.goudeau@electriciens-sans-frontieres.org](mailto:manon.goudeau@electriciens-sans-frontieres.org) au plus tard le 27/06/2025, à 16h heure de Paris (GMT+01). Si besoin, des éclaircissements peuvent être obtenus en formalisant vos questions aux mêmes adresses jusqu'au 20/06/2025.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Manon GOUDEAU  
Coordonnatrice des Urgences  
Electriciens sans frontières



# Termes de références

Renforcement des procédures et documentations internes de  
Electriciens sans frontières en vue de devenir partenaire de la  
DG ECHO





## A - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de cet appel d'offres comme étant la seule base de cette procédure de passation de marché. Le soumissionnaire accepte les Conditions Générales de Electriciens sans frontières ou précisera dans son offre ses éventuelles conditions de vente. La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de l'offre en question.

### 1. Contexte

Electriciens sans frontières, association française de loi 1901, mène depuis 1986 des projets d'accès à l'électricité et à l'eau pour que les populations les plus démunies aient un accès durable à une énergie fiable, abordable et la plus propre possible. Grâce aux compétences de ses 1200 bénévoles, des communautés, souvent rurales et isolées, voient leurs conditions d'éducation, de santé, de soins et de développement économique s'améliorer grâce à des services énergétiques modernes.

Electriciens sans frontières mène près de 130 projets dans plus de 40 pays et travaille avec des partenaires variés (ONG et autorités locales, institutions françaises et internationales, secteur privé) afin de déployer des solutions répliquables utilisant les dernières technologies et des équipements de qualité, adaptées aux besoins locaux, dans des situations d'urgence et dans des projets de développement. La majorité de nos projets se situent en Afrique Sub-Saharienne, en Asie du Sud-est, en Europe et au Proche-Orient et dans la zone Amérique Latine – Caraïbes. Parmi ces projets une importante partie utilise l'énergie solaire comme seule source de production d'énergie. Certains projets font soit appel à d'autres sources d'énergies renouvelables comme l'hydraulique soit sont un mix entre des énergies renouvelables, des raccordements au réseau existants ou la mise en place de générateurs électriques

Ces projets sont répartis autour de trois secteurs d'intervention :

Faire de l'accès à l'énergie un levier de développement humain et économique pour les populations les plus pauvres.

Ces projets ont pour principal objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de développement des populations via la fourniture de services énergétiques fiables principalement au sein des structures collectives comme les établissements scolaires et les centres de santé dont le bon fonctionnement et l'équipement sont indispensables.

Aider les populations sinistrées et « ceux qui aident » lors de catastrophes humanitaires.

Lors de catastrophes humanitaires, la coopération entre les acteurs de la solidarité internationale est primordiale. Elle doit permettre d'agir de manière efficace et appropriée et assurer une rapidité d'action. En situation de crise humanitaire Electriciens sans frontières travaille toujours en collaboration avec les acteurs locaux déjà établis (municipalités, gouvernements etc.) pour étudier les besoins.

Mettre ses compétences au service des autres ONG et collectivités territoriales.

Enfin, les acteurs de la coopération internationale sollicitent régulièrement Electriciens sans frontières pour intégrer un volet d'accès à l'électricité ou à l'eau dans leurs projets.



L'équipe salariée d'Electriciens sans frontières apporte son appui à l'équipe projet dans l'ensemble de ses démarches du montage du projet, à sa recherche de financement et de partenariats, à son suivi comptable, jusqu'à la diffusion de son action et la communication. L'équipe salariée veille aussi à ce que le projet soit réalisé dans les meilleures conditions et le respect de la charte d'Electriciens sans frontières. L'équipe projet composée de bénévoles est accompagnée par l'équipe salariée composée d'une vingtaine de personnes réparties en trois pôles d'activité :

- Le pôle projet et projets d'urgence,
- La communication et les partenariats,
- le contrôle de gestion et la comptabilité et le suivi administratif et financier des projets.

Electriciens sans frontières, riche de ses 30 ans d'expérience, a construit des liens forts avec l'ensemble des acteurs de la filière énergétique, de la petite entreprise aux grands groupes. L'ONG est entourée d'entreprises majeures ainsi que de nombreuses organisations interprofessionnelles, syndicats mixtes et collectivités. Ces partenaires nous fournissent un appui financier, matériel, logistique et humain.

Ces dernières années, le développement de Electriciens sans frontières a été marqué par la croissance et la reconnaissance institutionnelle de l'association. Sur le plan financier, cette trajectoire a été soutenue par une diversification des ressources de l'association, avec notamment une augmentation progressive des financements de bailleurs institutionnels, comme l'Agence Française du Développement (AFD) et le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS).

Dans ce modèle de croissance, Electriciens sans frontières souhaite notamment renforcer ses partenariats avec des bailleurs institutionnels majeurs, afin de consolider sa structure de financement. Pour cela, l'association doit renforcer ses procédures et développer sa documentation interne afin de s'aligner avec les standards attendus en termes de « compliance » et de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires et des bailleurs. Ce travail s'inscrit dans la continuité de ceux déjà engagés par Electriciens sans frontières pour recenser, documenter et renforcer ses procédures, afin de s'inscrire en conformité avec les standards du CDCS et de l'AFD.

Ainsi, un premier travail interne de recensement de la documentation existante a été réalisé, au regard des différents critères demandés par la DG ECHO. La synthèse de ce travail sera remise au Titulaire du présent marché en début de prestation.

## 2. Objet de la mission

Parmi les partenaires institutionnels avec lesquels Electriciens sans frontières souhaite renforcer ses actions figure le service de la Commission européenne à la Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire (ECHO). Celui-ci organise une aide humanitaire partout dans le monde, et ses actions s'articulent donc avec celles d'Electriciens sans frontières.

Pour devenir un partenaire de la DG ECHO, les procédures et documentation internes doivent répondre aux exigences fixées par les standards d'ECHO dans l'évaluation ex-ante (*ex-ante assessment*). Ces standards couvrent l'ensemble de l'organisation, puisqu'ils visent notamment à évaluer sa capacité à mettre en place ses activités de manière transparente et responsable, à respecter les principes humanitaires et les normes éthiques, à déployer les moyens adéquats pour lutter contre les irrégularités, la fraude, la corruption et les fautes professionnelles, ou à disposer d'un système de contrôle interne solide fondé sur les bonnes pratiques internationales.

Le travail réalisé par Electriciens sans frontières pour recenser, documenter, et renforcer ses procédures lui permet de répondre, au moins partiellement à ces standards. Cependant, les spécificités du

cadre d'évaluation de la DG ECHO repris dans les blocs 1 (*Minimum Requirements*) et 2 (*Additional suitability requirements*) de l'évaluation ex-ante doivent être intégrées et les écarts éventuels aux standards ECHO doivent être identifiés et comblés. La capacité de Electriciens sans frontières à répondre aux standards de la DG ECHO devra in fine être mesurée par un audit externe. Afin d'être en mesure de valider cette étape, Electriciens sans frontières a décidé de bénéficier de l'appui d'une consultance pour réaliser le diagnostic de son cadre de gestion financière, logistique, organisationnelle et programmatique et être accompagnée dans la mise en place d'un plan de renforcement.

La consultance vise à préparer une prochaine candidature d'Electriciens sans frontières auprès de la DG ECHO, en amont de l'audit indépendant requis.

Résultats attendus :

- Electriciens sans frontières dispose d'un recensement et d'un diagnostic complet de ses procédures et de sa documentation interne permettant d'identifier les écarts entre la documentation existantes et les attendus de la DG ECHO.
- Sur la base de ce diagnostic, Electriciens sans frontières dispose de recommandations permettant de renforcer sa conformité pour chacun des critères énoncés par la DG ECHO.
- Electriciens sans frontières dispose d'un plan d'action chiffré (jour homme) de mise en œuvre de chacune des recommandations de l'audit en vue d'une conformité avec les règles des bailleurs de fonds institutionnels.

Livrables :

- Un rapport de diagnostic identifiant la documentation et les procédures manquantes, ainsi que l'écart entre la documentation existantes et les standards de la DG ECHO est produit.
- Un rapport de recommandations pour chacun des critères sont énoncées.
- Un plan d'action chiffré pour la mise en œuvre de chacune des recommandations est créé.

### 3. Objectif de l'appel d'offres

L'appel d'offres vise à recruter la consultance qui viendra en appui de la démarche de Electriciens sans frontières d'auditer ses procédures et documentations internes en vue de devenir partenaire de la DG ECHO.

### 4. Planning de l'appel d'offres

Date d'ouverture de l'appel d'offre	05 juin 2025
Date limite pour poser des questions	20 juin 2025
Date limite de soumission des offres	27 juin 2025
Sélection des offres reçues	02 juillet 2025
Notification d'attribution au soumissionnaire retenu	A partir du 04 juillet 2025
Début de la consultance	09 juillet 2025



Electriciens sans frontières se réserve le droit de présélectionner certaines offres afin d'entamer un dialogue compétitif avec les sociétés présélectionnées. La stratégie de sélection des offres est réalisée sur la base du mieux disant.

## 5. Questions et clarifications

Si Electriciens sans frontières, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent adresser leurs questions par écrit jusqu'à sept (7) jours ouvrés avant la date limite de soumission des offres aux contacts suivants :

Manon Goudeau (Coordonnatrice urgences) : [manon.goudeau@electriciens-sans-frontieres.org](mailto:manon.goudeau@electriciens-sans-frontieres.org)

Chaque soumissionnaire aura la possibilité de solliciter un échange de 30 minutes pour répondre aux questions et interrogations jusqu'à deux semaines après la date d'ouverture de l'appel d'offre.

## 6. Eligibilité

La participation à l'appel d'offres est ouverte de manière égale à toute personne physique ou morale et à toutes les sociétés.

## 7. Instructions pour soumettre une offre

### 7.1 Format de réponse

Les offres devront être soumises par email à l'adresse mail suivante :

Manon Goudeau : [manon.goudeau@electriciens-sans-frontieres.org](mailto:manon.goudeau@electriciens-sans-frontieres.org)

L'offre devra être reçue au plus tard le 27 juin 2025 à 16 heures.

### 7.2 Contenu des offres

Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des informations suffisantes pour démontrer son respect des conditions requises établies dans chaque partie de cet Appel d'Offres.

La proposition inclura, au minimum :

- Une proposition technique qui devra indiquer :
  - La méthodologie proposée pour accompagner Electriciens sans frontières ;
  - Une proposition de calendrier de mise en place ;
  - La charge en hommes / jour de la mission;
  - Une présentation du ou des consultant.e.s avec CV, références et expériences ;
  - Une proposition de prix forfaitaire pour la prestation ;
  - Une présentation des points de vigilance à prendre en compte ;
  - Une proposition de livrables en réponse aux demandes de cet appel d'offres.
  
- Une proposition financière qui devra indiquer :
  - Le cout total de la consultance en EUR HT ;
  - Un échancier de paiement ne devant pas dépasser trois versements ;

• Le profil du consultant :

- Spécialiste des normes d'audit appliquées par les bailleurs publics et en particulier l'UE et sa DG ECHO ;
- Expérience d'un audit de conformité réalisé en respect de la norme ISAE 3000 ;
- Expérience d'audits de conformité réalisés en respect des standards de la DG ECHO ;
- Expérience d'audits réussis de conformité réalisés en respect des standards de la DG ECHO ;

## 8. Devise

Les offres devront être présentées en Euros, TVA non incluse.

## 9. Langue des offres et procédure

La consultance est attendue en langue française.

## 10. Evaluation des offres et critères de sélection

Le contrat sera attribué à l'offre sur la base du « mieux disant » c'est à dire à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts et du prix de l'offre.

Les offres sont évaluées selon les critères suivants :

- 40% - Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes ;
- 30% - Offre technique : compréhension des termes de référence, méthodologie, détails sur les livrables et leur format, calendrier ;
- 30% - Expérience du ou des consultants ;

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux prestataires, d'apporter sous 72 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

## 11. Contrat

Le contrat qui sera conclu entre le prestataire retenu et Electriciens sans frontières sera établi selon les éléments suivants :

- Les spécifications et conditions listées dans le présent Cahier des Charges
- L'offre du prestataire sélectionné
- Les conditions spécifiques proposées par le prestataire retenu et explicitement acceptées par Electriciens sans frontières.

# B – SPECIFICATIONS TECHNIQUES et COMMERCIALES

## 1. Description technique des services

## 1.1 Objectif de la mission

La mission vise à apporter un appui à Electriciens sans frontières pour auditer ses procédures et documentations internes en vue de répondre aux meilleurs standards et d'être accepté comme partenaire FPA de la Direction générale ECHO.

## 1.2 Prestations attendues

La consultance accompagnera Electriciens sans frontières dans (i) le diagnostic de ses procédures et documentations internes, (ii) la production de recommandations pour chacun des critères énoncés par la DG ECHO, (iii) l'élaboration d'un plan d'action pour les renforcer.

### ***Activité 1 – Diagnostic des procédures et documentations internes***

Le diagnostic des procédures et documentations internes devra être mené sur la base des standards et de la méthodologie exposées dans les termes de références de l'évaluation ex-ante des ONGs candidates pour devenir partenaire FPA de la DG ECHO. La documentation de référence est datée de 2021, disponible sur le site de la DG ECHO.

La consultance sera chargée des activités suivantes :

- Prise de connaissance des candidatures précédemment tentées par Electriciens sans frontières auprès de la DG ECHO pour le statut de Partenaire FPA.
- Recensement des procédures et documentations internes existantes chez Electriciens sans frontières correspondantes à chacun des critères.
- Identification des procédures et documentations internes manquantes,
- Evaluation des écarts entre les procédures et documentations internes et les standards attendus par la DG ECHO.
- Restitution des résultats du diagnostic auprès des parties prenantes de Electriciens sans frontières

### ***Activité 2 – Rédaction de recommandations pour chacun des critères énoncés par la DG ECHO.***

La consultance sera chargée des activités suivantes :

- Rédaction de recommandations pour renforcer la conformité de chaque procédure et documentation aux standards ECHO,
- Restitution des recommandations auprès des parties prenantes de Electriciens sans frontières

### ***Activité 3 – Elaboration d'un plan d'action de renforcement des procédures et documentations***

La consultance sera chargée des activités suivantes :

- Rédaction d'un plan d'action qui permettra la mise en oeuvre de chacune des recommandations et la mise en conformité aux critères de la DG ECHO,
- Restitution du plan d'action détaillé et chiffré

Le renforcement en lui-même des procédures et des documentations internes fera l'objet d'appels d'offre supplémentaires en fonction des résultats obtenus des activités 2 (recommandations) et 3 (plan d'action).

## 1.3 Déroulement et étendue de la mission

La mission se déroulera à partir de la signature du contrat prévue dans la semaine du 7 juillet et devra se terminer au plus tard fin octobre 2025.

## 1.4 Livrables et restitution

Livrables :

- Un rapport de diagnostic identifiant la documentation et les procédures manquantes, ainsi que l'écart entre la documentation existantes et les standards de la DG ECHO est produit.
- Un rapport de recommandations pour chacun des critères sont énoncées.
- Un plan d'action chiffré pour la mise en œuvre des recommandations est créé.

Résultats :

- Sur la base d'un diagnostic préalable, Electriciens sans frontières dispose de recommandations permettant de renforcer ses procédures et documentations internes en vue de préparer un prochain audit externe dans le cadre d'une candidature au statut de partenaire FPA auprès de la DG ECHO.
- Ces recommandations font l'objet d'un plan d'action chiffré.

Restitution :

- La consultance devra se soumettre à des exercices réguliers de restitution de façon à exposer les résultats obtenus aux parties prenantes de Electriciens sans frontières et s'assurer de leur bonne compréhension. Une proposition de rythme est attendue de la part du soumissionnaire sur ce point.



## Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de [insérer le titre des Services], à titre de Consultant, conformément à votre Demande de Propositions en date du [date] et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma Proposition financière s'élève à [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_

Signature du Consultant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_



## Proposition technique (modèle à remplir)

### Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

*Il est suggéré de présenter la Proposition technique (3 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :*

a) Méthodologie. Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.

b) Plan de travail. Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.

### Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

*Vous joindrez à votre proposition le ou les CV détaillé(s) et mis à jour.*

## Proposition financière (modèle à remplir)

	<i>Prix unitaire :</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant total HT</i>
<i>Rémunération</i>	<i>(honoraire par jour HT)</i>	<i>(À définir par le Client)</i>	
<i>Autres frais :</i> <i>(liste à préciser)</i>	<i>(Préciser si forfait ou remboursable pour chaque item)</i>	<i>(À définir par le Client)</i>	

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :

*[Précisez, pour chaque frais, les conditions d'éligibilité et le contenu du prix : le montant maximum par nuit d'hôtel si remboursable, inclusion ou non dans le prix du per diem des frais de transport local, des frais de communications...]*

Signature du Consultant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## Contrat-type

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le [insérer la date de début des Services], par et entre Electriciens sans frontières (« le Client ») ayant son établissement principal à [insérer l'adresse du Client], et [insérer le nom du Consultant] (« le Consultant »), résidant à [insérer l'adresse du Consultant] ; Téléphone : \_\_\_\_\_, Courriel : \_\_\_\_\_

### CONTEXTE:

Electriciens sans frontières (ci-après nommé « le Client ») souhaite obtenir un appui afin de renforcer ses procédures et documentations internes en vue de répondre aux meilleurs standards et d'être accepté comme partenaire FPA de la Direction générale ECHO.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet appui, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans les termes de références.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

- 1. Services**
  - (i) Le Consultant fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans les « Termes de Référence » qui fait partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;
  - (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiées dans les « Proposition Technique du Consultant ».

- 2. Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le [insérer date de début] et s'achevant le [insérer date d'achèvement], ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.

- 3. Paiement**
  - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément aux termes de références, le Client paiera au Consultant le montant des prestations, étant entendu que ce montant comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.

- B. Termes de Paiement

Les paiements sont prévus selon les échéanciers suivants : (*seront définis une fois la sélection du consultant effectuée*)

Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte bancaire suivant :

Numéro de compte bancaire : [...]

Titulaire du compte bancaire : [...]

- 4. Administration du Contrat**
- A. Coordinateur.
- Le Client désigne comme coordinatrice *Madame Manon Goudeau*; celle-ci sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.
- B. Rapports
- Les rapports énumérés dans les « Termes de Référence » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.
- 5. Normes de Performance**
- Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.
- 6. Devoir de Réserve**
- Le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.
- 7. Propriété des Documents et Produits**
- Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.
- 8. Activités interdites au Consultant**
- Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié.
- 9. Assurance**
- Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.
- 10. Transfert**
- Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.
- 11. Droit applicable et Langue du Contrat**
- Le Contrat est soumis au droit français et la langue du Contrat est le français.
- 12. Résiliation**
- Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément aux termes de références. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.
- 13. Règlement des différends**
- Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI



(Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International)  
actuellement en vigueur.

**14 Déclaration  
d'Intégrité**

Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.

**15 Statut du  
Consultant**

Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

POUR LE CONSULTANT

Signé par \_\_\_\_\_

Signé par \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

## Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : \_\_\_\_\_ (le "**Marché**"<sup>1</sup>)

A : \_\_\_\_\_ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (« CDCS ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre le CDCS et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par le

---

<sup>1</sup> Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

CDCS ;

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du CDCS et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du CDCS et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
    - i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de

la procédure de passation du Marché;

- ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
  5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera le CDCS, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
  6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
    - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
    - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
    - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
    - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
    - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
    - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
    - 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de



l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons le CDCS à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le CDCS.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

---

<sup>2</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.